

Assemblée Générale TRAGER® FRANCE

Mardi 29 septembre 2020 à 19 H sur ZOOM

Compte-Rendu

Présent.e.s : 16

Praticien.ne.s : Thérèse BOCQUET, Jacques BOYER, Etienne CHRISTIAENS, Pauline DE KERCHOVE, Alain DERAT, Lia GOLDBERG, Agnès LE BRISHOUAL, Christel MARIE, Didier MARIE, Jean-Louis MARIE, Anne PRYGIEL, Isabelle RENIER, Vivianne RETAILLAUD, Geneviève TAFFIN, Isabelle WIBAULT

Stagiaire : Alain VERCAMMEN

Pouvoirs : 13

Praticien.ne.s : Aurélie AVERTY, Henri BARAILLE, Patricia BELARDINELLI, Catherine CHAILLET, Anne-Marie HÜE, Ulla KLEWETA, Marie-Françoise LECAILLE, Grégoire LOUY, Corinne TARAUD

Stagiaires : Hélène BERTHAUD, Annick DE CHENAY, Laurent PICARD,

Amie : Françoise DELAUNAY

Total = 16 membres présents + 13 membres représentés = 29 voix

A 19 H : Accueil des Participant.e.s

Pointage par la secrétaire adjointe, Geneviève TAFFIN, des :

- ✓ Présent.e.s sur la liste des participant.e.s inscrit.e.s par mail sur tragerfrance@gmail.com
- ✓ Pouvoirs reçus sur la liste des pouvoirs reçus par mail sur tragerfrance@gmail.com

Attribution des 2 pouvoirs non-nominatifs

A 19 h 20 : Ouverture de l'AG par le Président, Didier MARIE

1– Election du Conseil Consultatif de Veille Ethique

Candidatures :

Candidatures lors de l'AG des 5 & 6 septembre 2020 à Versailles

- ✓ Patricia BELARDINELLI
- ✓ Hélène BERTHAUD
- ✓ Vivianne RETAILLAUD

Candidatures reçues par mail sur tragerfrance@gmail.com

- ✓ Jacques BOYER
- ✓ Etienne CHRISTIAENS
- ✓ Alain VERCAMMEN

Retrait de candidature reçu par mail sur tragerfrance@gmail.com

- ✓ Hélène BERTHAUD

Les **candidats** sont invités à exprimer leur **intérêt** et leurs **motivations** à faire partie du Conseil Ethique :

Alain Vercammen : Ce conseil me tient à cœur. Je souhaite travailler avec d'autres sur certains sujets qui sont vastes. C'est aussi une dynamique pour créer ou recréer des liens entre les membres. Je souhaite être dans la continuité du travail commencé l'an dernier.

Etienne Christiaens : J'ai un mauvais souvenir, en tant qu'architecte, du conseil éthique des architectes que j'ai vécu comme très répressif et même abusif dans certains cas. Je n'ai pas retrouvé cela en lisant le rapport du Conseil Ethique. Je souhaite faire l'expérience de ce Conseil Ethique avec intérêt, curiosité et une certaine appréhension.

Jacques Boyer : J'étais membre de ce Conseil l'an dernier. Nous avons fait du bon travail. Je souhaite aller plus en profondeur sur l'utilisation ou non de certains mots pour présenter le Trager. J'avais soulevé la question que le CA était trop représenté à ce Conseil. Je vous remercie d'en avoir tenu compte.

Question posée par Didier Marie : Peux-tu nous expliquer pourquoi tu ne veux pas d'une **double représentation** ? Nous sommes une centaine d'adhérents et au plus une vingtaine à participer activement à l'association. Dans ces conditions, il n'est pas anormal que certaines personnes siègent à la fois au CA et au CE même si nous souhaitons qu'il n'en soit pas ainsi.

Jacques : Pour être impartial, il ne faut pas avoir un pied dans deux maisons différentes comme cela se passe au niveau politique et surtout médical où certains ont aussi des intérêts financiers dans des laboratoires.

Didier : Le Conseil Ethique est consultatif, la décision appartient au CA sur avis du CE

Jacques : L'anonymat est très important. L'impartialité elle est là aussi. La levée de l'anonymat est une décision du CE et non du CA.

Patricia Belardinelli : Joie de participer à cette réflexion collective (propos rapporté par Isabelle Renier qui a le pouvoir de Patricia absente)

Vivianne Retailaud : Je vois le CE comme une instance à la fois pour les praticiens qui souhaiteraient s'exprimer sur des difficultés en lien avec leur pratique et pour les clients. Etre dans l'écoute et dans la bienveillance. Il me paraît important que ce soit une instance à côté du CA et qu'il y ait un membre du CA dans ce Conseil pour faire le lien. Il faut un temps de fonctionnement pour en tirer des conclusions.

Le Conseil éthique va fonctionner pour la 2^{ème} année. Nous verrons à l'usage s'il est nécessaire de modifier ou de parfaire son fonctionnement.

Le Conseil éthique n'est pas un état dans l'état. C'est un organisme consultatif. Il peut inviter des personnes extérieures pour élargir sa réflexion sur certains sujets.

Qui décide des sujets travaillés par le Conseil éthique ? Le CA peut missionner le Conseil éthique qui peut lui aussi proposer des sujets.

Election des membres du Conseil Ethique

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à pourvoir et personne n'ayant émis de réserve à l'égard d'un.e candidat.e, **l'AG décide, à l'unanimité, d'un vote global de la liste des 5 candidats**

Liste des candidats :

1. Patricia BELARDINELLI, praticienne
2. Jacques BOYER, praticien
3. Etienne CHRISTIAENS, praticien
4. Vivianne RETAILLAUD, praticienne
5. Alain VERCAMMEN, stagiaire niveau 3

Vote du Conseil éthique : les 5 candidat.e.s sont élu.e.s à l'unanimité

2- Budget Prévisionnel 2020 – Cotisations, Jean-Louis MARIE

2.1- Finalisation et Vote du budget prévisionnel

Pour établir le budget prévisionnel que je vous présente aujourd'hui, j'ai tenu compte :

- des discussions et décisions sur les perspectives de notre association lors de l'AG de Versailles
- du fait que nous sommes fin septembre et que les recettes et dépenses déjà réalisées permettent d'évaluer au plus juste les recettes et dépenses à venir pour le dernier trimestre de l'année 2020.
- de ce que nous avons, sur le compte Crédit Lyonnais et en espèces, soit 3000 à 3500 € disponibles pour le 4^{ème} trimestre sans aller chercher dans nos réserves. Je propose de conserver nos réserves et de discuter de leur utilisation lors de l'établissement du budget prévisionnel 2021

Produits

- Baisse normale des **reversions** de stage puisque nous avons annulé des stages en raison du Covid
- Baisse des **cotisations** puisque nous avons décidé, en raison du Covid, de ne pas faire une relance globale des stagiaires mais une relance individuelle lors de l'inscription aux stages et révisions. J'ai intégré ces cotisations à venir dans le chiffre de 6250 €. Fin août le montant des cotisations encaissées était de 5810 €. Des cotisations sont rentrées depuis et nous en sommes à 6000 €.

Charges

➤ **Frais d'AG :**

Je n'ai pas encore reçu la facture de l'Ermitage pour la location de la salle ni les factures pour le buffet festif du samedi soir pour lequel Trager France participe à hauteur de 10 € par convive

Vivianne Retailaud a fait les démarches auprès de l'Ermitage. Elle a rencontré le comptable. Elle lui a remis l'argent récolté lors de l'AG auprès des participants pour les frais d'hébergement et de repas à leur charge. Elle a fait refaire une facture au nom de Tager France avec déduction de l'acompte versé par T.F. et du règlement des frais d'hébergement et repas à la charge des participants.

Elle transmet, à l'instant, par mail la facture de l'Ermitage et les factures pour le buffet festif. A réception de ces documents, le trésorier confirme le montant prévu de 600 € pour la ligne budgétaire Frais d'AG

Merci à Vivianne pour toutes ces démarches et ce travail administratif

➤ **Stage aidé :**

Pour faire suite à la décision de faire, au dernier trimestre 2020, des **révisions offertes sur 5 sites** (Paris, La Rochelle, Nord, Belgique, Auvergne), je propose, pour simplifier et cadrer la dépense, d'allouer une indemnité pour frais par site pour 2 jours de révision. La participation totale de Trager France pourrait être de soit 1500 € (300 € x 5) ou bien de 2000 € (400 € x 5). Cette façon de faire est plus simple et plus facile à budgéter qu'une participation par stagiaire.

Le prix d'une journée de révision est de 50 € par stagiaire. **Ces journées de révision sont donc offertes par Trager France et par les Animateurs de révision qui acceptent de ne pas demander de participation complémentaire aux personnes qui s'inscriront à ces révisions.**

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité :

- ✓ d'allouer **400 € pour chacun des 5 sites** (Paris, La Rochelle, Nord, Belgique, Auvergne)
- ✓ ces 400 € d'indemnités versées à l'Animateur comprennent les frais de location de salle, les frais de déplacement et les frais de matériel pédagogique
- ✓ chaque Animateur est libre de s'organiser et de proposer éventuellement 1 ou 2 autres jours de révision sans demander de participation supplémentaire à Trager France

➤ **Communication :**

Nous avons déjà engagé 175 € (plaquette formation, annonce BioContact).

Cette ligne budgétaire pourrait servir pour la participation de Trager France aux frais de promotion du Trager dans les Salons et autres.

Le principe de participation aux **frais de Salons** a été défini lors de l'AG de Versailles (participation a posteriori limitée à 50 % du déficit – voir le compte-rendu de cette AG)

Demande d'Isabelle Renier pour une participation de Trager France au coût de son **interview payante** sur la web **radio Ici et Maintenant**. Durant cette interview du 21 septembre, d'une durée de 1 h 30, Isabelle a pris soin de faire la promotion de l'ensemble de l'association. Le coût de cette interview est de 450 €.

Les retombées immédiates : Isabelle a reçu plusieurs messages de félicitations d'auditeurs et 2 demandes de rendez-vous, 2 autres praticiennes de la région Ile de France ont reçu une demande de rendez-vous.

Discussion :

Le tarif de cette radio semble un peu élevé. Il est possible de se faire interviewer gratuitement par des journaux.

L'enregistrement de cette émission pourrait-il être mis sur le Site de Trager France ? oui

Ces demandes doivent s'inscrire dans un budget annuel et dans une stratégie globale de communication et donc faire l'objet d'une demande préalable de financement

Dans le contexte actuel de relance de notre activité et à **titre exceptionnel** :

l'assemblée décide d'accorder 150 € à Isabelle Renier pour cette interview

Après les discussions précédentes, l'assemblée décide que :

- le montant de la ligne budgétaire Divers (stage aidé ...) sera de 2000 €
- le montant de la ligne Communication sera de 800 €

Après ces modifications, le budget prévisionnel 2020 est soumis au vote :

- ✓ pour un **montant de 8000 € de produits et 8000 € de charges**
- ✓ suivant la ventilation présentée dans le **tableau** qui se trouve, ci-après, à la **page suivante** de ce compte-rendu.

Vote du Budget Prévisionnel 2020 : Adopté à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL 2020

	Prévisionnel 2019	Réalisé 2019	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
PRODUITS			
Ventes marchandises	1 900,00	659,00	650,00
Cotisations	6 800,00	6 995,00	6 250,00
Reversions stages	3 500,00	2 142,00	1 000,00
Divers (salons, dons...)	500,00	70,00	100,00
Total	12 700,00	9 866,00	8 000,00
CHARGES			
Achats marchandises	600,00	539,00	500,00
Petit matériel	150,00	0,00	0,00
Fournitures de bureau	250,00	134,00	100,00
Frais AG/CA/Bureau,,,	650,00	850,00	600,00
Assurance	530,00	525,00	525,00
Hono comptable	1 000,00	1 140,00	1 050,00
Divers (stage aidé...)	1 200,00	194,00	2 000,00
Déplacements	2 600,00	1 350,00	700,00
Réception	250,00	175,00	50,00
Communication (plaquette, livre...)	2 700,00	451,00	800,00
Poste	120,00	121,00	115,00
Banque	150,00	160,00	160,00
Cotisations tuteurs	210,00	210,00	1 400,00
Reversion TI	2 290,00	2 296,00	
Total	12 700,00	8 145,00	8 000,00
RESULTAT	0,00	1 721,00	0,00

2.2 -Cotisations 2021

Rappel des cotisations actuelles définies à l'AG 2019 en Auvergne :

Praticien.ne	120 €
Jeune Praticien.ne	de 60 à 120 € selon les moyens pendant les 2 premières années suivant la certification
Stagiaire	25 €
Ami.e	10 €

Discussion

Dans le contexte actuel, il semble difficile d'augmenter les cotisations.

Les Jeunes Praticien.ne.s ont largement utilisé la possibilité de cotisation minorée

La baisse de cotisation pour les Ami.e.s, ayant pour objectif d'augmenter leur nombre, n'a pas eu l'effet escompté.

Le statut d'Ami.e n'est pas attractif. Actuellement, il consiste essentiellement à recevoir le compte-rendu des réunions (CA et AG) et à bénéficier d'une remise sur le prix des séances chez certains Praticien.ne.s . Nous devons réfléchir à ce que nous pourrions proposer de plus intéressant que des comptes-rendus de réunions.

Envisager du sponsoring ?

Les taux de cotisations ont été travaillés et remaniés en 2019, gardons une stabilité dans le temps et expérimentons avant de modifier.

Après discussion, il est proposé de maintenir les taux actuels de cotisation :

Vote du maintien des taux actuels de cotisation : Adopté à l'unanimité

3- Questions diverses

Participation aux AG : Des personnes ressources qui jouent un rôle important dans notre association ne participent pas aux AG

La participation de tous les adhérents est souhaitable et souhaitée. Nous pouvons le souhaiter, en parler, inciter à participer.

La décision de participer appartient, néanmoins, à chacun.e.

4- Assemblée Générale 2021

Dans le cadre de la Certification Qualiopi, il serait judicieux que l'AG se fasse sur LA ROCHELLE puisque le siège de l'association est à Villedoux et que, comme organisme de formation, nous dépendons de la Dirrecte Nouvelle Aquitaine.

Les Rochelais présents sont d'accord mais demandent à tous les membres de Trager France de LA ROCHELLE et alentours de se mobiliser pour organiser, préparer, gérer cette AG.

Les membres du groupe de travail « Les 30 ans de Trager France » pourraient prendre en charge les festivités.

**La prochaine AG aura lieu les 10 et 11 avril 2021
à LA ROCHELLE**

A 21 h 50 : Clôture de l'AG

Prochain CA : Mercredi 21 octobre 2020 à 19 h 30